

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 septembre 2009, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Dix (10) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande de permis de sollicitation dans les rues par le groupe Ensemble vainquons le cancer.
- Demande d'octroi de postes de pompier à temps plein en fonction de l'ancienneté.
- Demande d'information sur le choix de la date prévue d'inauguration de la patinoire installée dans le quartier de Grande-Île.
- Commentaire émis à l'égard du remplacement des postes de lieutenant par des postes de capitaine, sur le salaire des pompiers versus celui d'une secrétaire à la Ville et sur la reconnaissance de l'ancienneté pour l'octroi de postes de pompier.
- Dépôt d'une pétition pour interdire la présence d'étudiants sur les terrains privés et qui monopolisent la rue Louis-VI-Major dans le secteur de l'école de la Baie-Saint-François.
- Demande d'information sur la responsabilité des coûts additionnels effectués à la caserne de Saint-Timothée suite aux erreurs commises dans l'exécution des travaux.
- Demande d'information sur les possibilités de sollicitation dans les rues pour la présente année.
- Demande d'information sur les vitesses excessives constatées sur la rue Cossette.
- Demande d'information sur la demande de construction d'une piste cyclable dans le quartier de Grande-Île dont le coût de projet était évalué à 150 000 \$ en 2005.
- Demande d'information à l'effet de savoir si le coût de construction de la patinoire du quartier de Grande-Île sera connu lors de la journée d'inauguration prévue en septembre.

- Demande d'information sur la possibilité de travaux additionnels sur le boulevard Gérard-Cadieux en termes de resurfaçage, en lieu et place de travaux de réfection de nids de poule.

---

**2009-09-442 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 septembre 2009.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2009, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2009**
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1** Approbation d'honoraires professionnels d'ingénierie additionnels dans le cadre des travaux de réparation du quai numéro 4
  - 5.2** Contrat de subvention avec le Fonds municipal vert pour des essais sur le terrain dans le cadre du projet de gazéification
  - 5.3** Demande de subvention auprès de la Sécurité civile dans le cadre du Programme conjoint de protection civile
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1** Autorisation de signature des contrats de travail du directeur du Service de l'ingénierie et du directeur du Service du greffe et greffier
  - 6.2** Nomination au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie
  - 6.3** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois d'août 2009
  - 6.4** Suspension de l'employé numéro 12180 au Service de sécurité incendie
- 7. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
  - 7.1** Approbation de la liste de comptes numéro 131 au montant de 5 015 457,38 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 10
  - 7.2** Approbation des nouveaux critères d'évaluation pour les services professionnels en évaluation foncière
  - 7.3** Dépôt du rapport budgétaire au 4 septembre 2009
  - 7.4** Entente relative aux droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- 8. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
  - 8.1** Acte de vente, d'annulation d'un bail, de création de servitudes et d'option d'achat du Centre sportif Saint-Timothée inc.
  - 8.2** Convention d'indemnisation pour un cautionnement pour la Cité des Arts et des Sports inc.
  - 8.3** Diverses autorisations à Moisson Sud-Ouest pour la tenue de La Grande Guignolée des médias

- 8.4 Intervention de la municipalité dans la vente des aré纳斯 appartenant au Centre civique de Valleyfield inc.
- 8.5 Octroi d'une bourse à Babacar Daoust-Cissé à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 8.6 Octroi d'une bourse à François Marceau à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 8.7 Octroi d'une bourse à Saylie Proulx à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 8.8 Octroi d'une bourse à Vanessa Taillefer à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 9. **SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
  - 9.1 Acquisition de servitudes pour la construction du poste de pompage Larocque dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation de postes de pompage
  - 9.2 Mandat à une firme de laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur le boulevard Hébert
  - 9.3 Mandat à une firme de laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux de renforcement du réseau d'aqueduc du secteur Grande-Île
- 10. **APPELS D'OFFRES**
  - 10.1 Appel d'offres 2009-19: services professionnels pour la vérification des états financiers
  - 10.2 Appel d'offres 2009-20: renforcement du réseau d'aqueduc du secteur Grande-Île
  - 10.3 Appel d'offres 2009-31: travaux d'éclairage dans diverses rues
- 11. **INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
  - 11.1 Invitation à soumissionner 2009-ENV-21: fourniture, livraison et mise en route d'une pompe submersible Flygt
  - 11.2 Invitation à soumissionner 2009-ENV-26: réfection du trottoir en pavé uni de la rue Victoria, tronçon 277 Victoria à la rue Bergevin
  - 11.3 Invitation à soumissionner 2009-ING-27: services professionnels de laboratoire pour le renouvellement d'infrastructures municipales
- 12. **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
  - 12.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 186 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 13. **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
  - 13.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 181 afin d'emprunter une somme additionnelle de 140 000 \$ pour la réalisation des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues
- 14. **DIVERS**
  - 14.1 Projet d'entente de collaboration entre le Forum des maires et le gouvernement du Québec visant la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent
- 15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2009-09-443

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2009**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2009 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 10 septembre 2009 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2009, selon sa teneur.

ADOPTÉ

**2009-09-444      APPROBATION      D'HONORAIRES      PROFESSIONNELS      D'INGÉNIERIE  
ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU QUAI  
NUMÉRO 4**

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier relative à l'approbation d'honoraires professionnels d'ingénierie additionnels dans le cadre du contrat octroyé à la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la réalisation des travaux de réparation d'un quai au port de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des honoraires professionnels d'ingénierie additionnels dans le cadre du contrat 2009-POR-01 octroyé à la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la réalisation des travaux de réparation d'un quai au port de Salaberry-de-Valleyfield, de façon à procéder à une nouvelle révision des plans des ouvrages à réparer et à la surveillance additionnelle à la suite d'incidents survenus en cours des travaux de réparation dudit quai, travaux totalisant la somme de 10 664,43 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2009-09-445      CONTRAT DE SUBVENTION AVEC LE FONDS MUNICIPAL VERT POUR DES  
ESSAIS SUR LE TERRAIN DANS LE CADRE DU PROJET DE GAZÉIFICATION**

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à la signature d'un contrat de subvention avec le Fonds municipal vert pour la réalisation d'essais sur le terrain dans le cadre du projet de gazéification ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de subvention avec le Fonds municipal vert pour la réalisation d'essais sur le terrain dans le cadre du projet de gazéification et tout document relatif à ce contrat, le cas échéant ;

QUE le conseil municipal confirme au Fonds municipal vert que la personne-ressource principale dans la réalisation de ce projet est M. Michel Joly, directeur au développement et adjoint au directeur général, et que la personne-ressource secondaire est M<sup>me</sup> Maggy Hinse, conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE le conseil municipal autorise l'échange de renseignements entre le Fonds municipal vert et ces personnes pour la mise en œuvre dudit projet.

ADOPTÉ

2009-09-446

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA SÉCURITÉ CIVILE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE**

ATTENDU QUE le Comité mixte municipal industriel (CMMI) de Salaberry-de-Valleyfield porte en lui une dynamique particulière qui incite les citoyens, les industries, les organismes publics, la municipalité et les organismes gouvernementaux à se regrouper à une même table ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a la responsabilité de tout mettre en œuvre pour prévenir ce type d'événement et si jamais il se produit, de limiter les conséquences sur la population environnante de nos industries, bien que la probabilité d'occurrence d'accident industriel majeur soit faible, malgré le nombre important d'industries sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le CMMI de Salaberry-de-Valleyfield, lors de très nombreuses rencontres, a réalisé un plan stratégique afin que les 18 industries participantes, municipalités voisines et les cinq partenaires gouvernementaux dans un processus conjoint soient informés et préparés à intervenir de façon efficace et coordonnée advenant des accidents industriels majeurs impliquant des matières dangereuses ;

ATTENDU QUE l'objectif du programme conjoint de protection civile est d'encourager toutes les instances gouvernementales dans leurs efforts pour améliorer et accroître leur capacité d'intervention d'urgence au moyen de divers projets de sécurité civile ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, représentant plus de 40 000 citoyens, désire soumettre à cet effet une demande d'aide financière pour la réalisation de son plan stratégique de sécurité civile ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, par son CMMI, s'engage à être l'entité responsable du projet, à avancer 100 % des fonds nécessaires pour la réalisation du projet et que Sécurité civile du Québec remboursera subséquemment les frais admissibles encourus à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

ATTENDU QUE le présent projet améliorera, de façon significative, la planification de la sécurité civile, mais aussi contribuera à accroître la sécurité et la qualité de vie de la communauté ;

VU la recommandation de la coordonnatrice aux communications requérant du conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention auprès de Sécurité civile du Québec dans le cadre du Programme conjoint de protection civile ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la coordonnatrice aux communications à déposer une demande de subvention auprès de Sécurité civile du Québec dans le cadre du Programme conjoint de protection civile ;

QUE la coordonnatrice aux communications soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande de subvention précitée.

ADOPTÉ

**2009-09-447      AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'INGÉNIERIE ET DU DIRECTEUR DU SERVICE DU GREFFE ET GREFFIER**

VU le dépôt devant ce conseil des contrats de travail individuels à intervenir entre le directeur du Service de l'ingénierie et le directeur du Service du greffe et greffier et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail du directeur du Service de l'ingénierie et celui du directeur du Service du greffe et greffier.

ADOPTÉ

**2009-09-448      NOMINATION AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie, poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Stéphane Forget ;

Il est                      proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Émile McCarthy au poste cadre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, pour une période d'essai d'une durée de un (1) an ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. McCarthy soit effective autour du 4 octobre 2009 ;

QUE la rémunération de M. McCarthy au poste de chef aux opérations soit celle correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, à l'échelon 5, pour un salaire annuel de 63 488,88 \$, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2009-09-449      RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS D'AOÛT 2009**

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'août 2009 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 8 septembre 2009 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'août 2009.

ADOPTÉ

**2009-09-450      SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 12180 AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT le rapport des événements transmis par le Service des ressources humaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield impose à l'employé numéro 12180, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, une mesure disciplinaire, soit une suspension de trois quarts de travail sans traitement, dont la date sera déterminée par le chef de division aux opérations au Service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

**2009-09-451      APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 131 AU MONTANT DE 5 015 457,38 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 10**

La liste des comptes numéro 131 et la liste des chèques annulés numéro 10 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 131 et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 10 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**2009-09-452      APPROBATION DES NOUVEAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry doivent procéder, par appel d'offres, pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels relatif à l'évaluation foncière des

immeubles situés sur leur territoire respectif, le tout en conformité avec la résolution 2009-06-316 adoptée lors de la séance extraordinaire du 30 juin 2009 ;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique requérant du conseil municipal l'approbation des nouveaux critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme en évaluation foncière pour la confection du rôle d'évaluation foncière ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield abroge la résolution 2009-07-336 relative à l'approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en évaluation foncière, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2009 ;

QUE le conseil de la Ville entérine les recommandations émises au rapport du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier daté du 31 août 2009 et approuve les nouveaux critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme en évaluation foncière pour la réalisation du mandat de confection du rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

ADOPTÉ

#### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 4 SEPTEMBRE 2009**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 4 septembre 2009 est déposé devant ce conseil.

#### **2009-09-453 ENTENTE RELATIVE AUX DROITS D'UTILISATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la licence de droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière par ce ministère ;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'autoriser la signature de ladite entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative à la licence de droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière par ce ministère ;

QUE le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ



2009-09-454

**ACTE DE VENTE, D'ANNULATION D'UN BAIL, DE CRÉATION DE SERVITUDES ET D'OPTION D'ACHAT DU CENTRE SPORTIF SAINT-TIMOTHÉE INC.**

CONSIDÉRANT la création des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield mandatés par les organismes à être fusionnés afin de voir aux opérations de gestion du centre civique et du Centre sportif Saint-Timothée inc. ;

ATTENDU QUE, pour régulariser la situation de gestion et d'opérations de la nouvelle entité, il est nécessaire de procéder à la vente du Centre sportif Saint-Timothée inc. aux Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'acte de vente, d'annulation d'un bail emphytéotique, de création de servitudes et d'option d'achat de l'immeuble situé au 4949, boulevard Hébert à intervenir entre les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, le Centre sportif Saint-Timothée inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, acte préparé par M<sup>e</sup> Marcel Gougeon, notaire ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de cet acte de vente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre aux Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield l'immeuble situé au 4949, boulevard Hébert, pour un montant de 1 \$ ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte légal et tout document relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2009-09-455

**CONVENTION D'INDEMNISATION POUR UN CAUTIONNEMENT POUR LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC.**

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention d'indemnisation en faveur de l'Office de la Protection du Consommateur relativement à un cautionnement pour la Cité des Arts et des Sports inc. à intervenir entre la Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de cette convention ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service récréatif et communautaire à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'indemnisation en faveur de l'Office de la Protection du Consommateur relativement à un cautionnement pour la Cité des Arts et des Sports inc. à intervenir avec la Cité des Arts et des Sports inc.

ADOPTÉ

2009-09-456

**DIVERSES AUTORISATIONS À MOISSON SUD-OUEST POUR LA TENUE DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS**

ATTENDU QUE l'organisme Moisson Sud-Ouest tiendra le 10 décembre 2009 un événement dans le cadre de La Grande Guignolée des médias, événement d'envergure provinciale ;

ATTENDU QUE La Grande Guignolée des médias permet à Moisson Sud-Ouest de récolter des dons et quelques denrées afin d'approvisionner une vingtaine d'organismes du Grand Valleyfield ;

ATTENDU QUE l'activité proposée se fait avec l'accord tacite de la Sûreté du Québec et avec l'accord du comité de circulation ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Moisson Sud-Ouest à tenir l'activité La Grande Guignolée des médias, le 10 décembre 2009, et approuve les sites de collecte déterminés pour la tenue de cette activité ;

QUE la Ville autorise, le 10 décembre 2009, de 6 h à 18 h :

- la fermeture de la voie est de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis ;
- la déviation de la circulation de la voie est dans les cases de stationnement du côté est de la rue Alexandre ;
- l'interdiction de stationner et une zone de remorquage des deux côtés de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis ;

QUE la Ville autorise, le 10 décembre 2009, de 6 h à 18 h :

- la fermeture de la voie médiane de l'avenue du Centenaire en direction nord, entre la rue Hébert et la place des Tisserands ;
- l'interdiction de stationner et une zone de remorquage du côté est de l'avenue du Centenaire en direction nord, entre les rues Hébert et Alphonse-Desjardins ;

QUE la Ville autorise, le 10 décembre 2009, de 6 h à 18 h :

- la fermeture de la voie de droite du chemin Larocque en direction nord, entre le 399 et l'intersection avec le boulevard Sainte-Marie ;
- la fermeture de la voie de gauche en direction sud de part et d'autre de l'intersection avec le boulevard Sainte-Marie, entre le 386 et le 399 du chemin Larocque.

ADOPTÉ

2009-09-457

**INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ DANS LA VENTE DES ARÉNAS APPARTENANT AU CENTRE CIVIQUE DE VALLEYFIELD INC.**

CONSIDÉRANT la création des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield mandatés par les organismes à être fusionnés afin de voir aux opérations de gestion du centre civique et du Centre sportif Saint-Timothée inc. ;

ATTENDU QUE, pour régulariser la situation de gestion et d'opérations de la nouvelle entité, il est nécessaire de procéder à la vente du Centre civique de Valleyfield situé au 84, rue Marquette et de l'aréna situé au 158, rue Nicholson aux Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield détient sur ces immeubles une préférence d'achat garanti par servitude ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'acte de vente des aréna appartenant au Centre civique de Valleyfield inc. à intervenir entre le Centre civique de Valleyfield inc., les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, le Collège de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de cet acte de vente afin de régulariser la situation de gestion et d'opérations de la nouvelle entité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne que le Centre civique de Valleyfield situé au 84, rue Marquette et l'aréna situé au 158, rue Nicholson soient vendus aux Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte légal et tout document relatifs à la présente.

ADOPTÉ

**2009-09-458 OCTROI D'UNE BOURSE À BABACAR DAOUST-CISSÉ À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. Babacar Daoust-Cissé, athlète sportif dans la discipline de kayak d'eau vive, satisfait aux critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif Babacar Daoust-Cissé, dans la discipline de kayak d'eau vive, une bourse de 1 000 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation comme membre de l'Équipe canadienne de descente à une série de courses internationales (World Canoe Series) qui se sont tenues en Slovaquie et en Slovénie, les 15-16 août et 22-23 août 2009.

ADOPTÉ

**2009-09-459 OCTROI D'UNE BOURSE À FRANÇOIS MARCEAU À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. François Marceau, athlète sportif dans la discipline de duathlon/triathlon, satisfait aux critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif François Marceau dans la discipline de duathlon/triathlon, une bourse de 1 000 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Championnat du monde/Élite du Duathlon qui se tiendra à Concord en Caroline du Nord aux États-Unis, du 24 au 27 septembre 2009.

ADOPTÉ

**2009-09-460 OCTROI D'UNE BOURSE À SAYLIE PROULX À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Saylie Proulx, athlète sportive dans la discipline de rugby, satisfait aux critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportive Saylie Proulx, dans la discipline de rugby, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Championnat canadien Rugby Canada's National Festival qui a eu lieu au Fletcher's Field à Markham en Ontario, du 7 au 12 août 2009.

ADOPTÉ

**2009-09-461 OCTROI D'UNE BOURSE À VANESSA TAILLEFER À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Vanessa Taillefer, athlète sportive dans la discipline de natation, satisfait aux critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportive Vanessa Taillefer, dans la discipline de natation, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Championnat Bell Grand Prix qui a eu lieu à la piscine du parc olympique à Montréal, du 26 au 29 juin 2009.

ADOPTÉ

2009-09-462

**ACQUISITION DE SERVITUDES POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE LAROCQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MODERNISATION DE POSTES DE POMPAGE**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des postes de pompage, une entente est intervenue avec Métro Richelieu inc. pour le projet de construction du nouveau poste de pompage Larocque afin que la municipalité acquière deux servitudes, l'une permanente et l'autre temporaire ;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser l'acquisition de ces servitudes sur une partie du lot 1006-4, parcelle 1, et sur une partie du lot 262-2, parcelles 2 et 3, du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés en façade du boulevard Sainte-Marie, tel que stipulé en l'entente intervenue avec Métro Richelieu inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'acquisition d'une servitude temporaire et d'une servitude permanente sur une partie du lot 1006-4, parcelle 1, et sur une partie du lot 262-2, parcelles 2 et 3, du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des postes de pompage, pour un montant de 5 000 \$ ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente à intervenir devant M<sup>e</sup> Claude Patenaude, notaire.

ADOPTÉ

2009-09-463

**MANDAT À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PROJET RÉSIDENTIEL SUR LE BOULEVARD HÉBERT**

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur le boulevard Hébert ;

VU l'offre de service de la firme de laboratoire LVM-Technisol ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire LVM-Technisol pour le contrôle qualitatif des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur le boulevard Hébert, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 14 septembre 2009.

ADOPTÉ

**2009-09-464 MANDAT À UNE FIRME DE LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR GRANDE-ÎLE**

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme de laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux de renforcement du réseau d'aqueduc du secteur Grande-Île ;

VU l'offre de service de la firme de laboratoire Groupe ABS inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des travaux de renforcement du réseau d'aqueduc du secteur Grande-Île, selon les termes et conditions énoncés dans son offre de service du 9 septembre 2009.

ADOPTÉ

**2009-09-465 APPEL D'OFFRES 2009-19 : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS**

À la suite de l'appel d'offres 2009-19 relatif à la fourniture de services professionnels pour la vérification des états financiers pour les années 2009, 2010 et 2011, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Goudreau Poirier inc.	120 324,75 \$
-----------------------	---------------

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Goudreau Poirier inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme de comptables agréés Goudreau Poirier inc. un contrat pour les services professionnels pour la vérification des états financiers pour les années 2009, 2010 et 2011, pour un montant total de 120 324,75 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2009-19.

ADOPTÉ

**2009-09-466 APPEL D'OFFRES 2009-20 : RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR GRANDE-ÎLE**

À la suite de l'appel d'offres 2009-20 relatif aux travaux de renforcement du réseau d'aqueduc du secteur Grande-Île, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Gérald Théorêt inc.	1 505 433,97 \$
Excavation Loïselle & Frères inc.	1 589 999,01 \$
Ali Excavation inc.	1 615 906,24 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Gérald Théorêt inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Gérald Théorêt inc. un contrat pour des travaux de renforcement du réseau d'aqueduc du secteur Grande-Île, pour un montant de 1 505 433,97 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2009-20 ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 79 500 \$ à même le Règlement d'emprunt 178 décrétant le renforcement du réseau d'aqueduc dans le secteur de Grande-Île ainsi que tous les travaux requis pour ce faire sur les rues Marquette, Ellen, Nicolas, Grande-Île, Maden, Hamel et Gosselin, pour la réalisation de ces travaux, le cas échéant ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

#### 2009-09-467 APPEL D'OFFRES 2009-31 : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES

À la suite de l'appel d'offres 2009-31 relatif aux travaux d'éclairage dans diverses rues, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

P.G. Électrique inc.	207 472,00 \$
Chagnon (1975) ltée	219 775,98 \$
Néolect inc.	225 427,74 \$
Pierre Brossard (1981) ltée	234 882,04 \$
Construction NRC inc.	248 845,06 \$
Les Entreprises Jean-Guy Lafontaine inc.	255 883,34 \$ (non conforme)
Bruneau Électrique	287 848,75 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie P.G. Électrique inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie P.G. Électrique inc. un contrat pour des travaux d'éclairage dans diverses rues, pour un montant de 207 472 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2009-31;

QUE l'octroi d'une partie de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 181-02 modifiant le Règlement 181 afin d'emprunter une somme additionnelle de 140 000 \$ pour la réalisation des travaux de pavage, de

bordure et d'éclairage dans diverses rues, plus particulièrement dans les rues Gaspard-Martineau, des Muguets, du Mistral et de la Brise.

ADOPTÉ

**2009-09-468 INVITATION À SOUMISSIONNER 2009-ENV-21 : FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN ROUTE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE FLYGT**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2009-ENV-21 relative à la fourniture, la livraison et la mise en route d'une pompe submersible Flygt, CP, NP 3312 765/775 et d'une pompe en option, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

ITT Water & Wastewater	85 768,18 \$
Pompaction inc.	104 412,76 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie ITT Water & Wastewater ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie ITT Water & Wastewater un contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en route d'une pompe submersible Flygt, CP, NP 3312 765/775 et d'une pompe en option, pour un montant de 85 768,18 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2009-ENV-21.

ADOPTÉ

**2009-09-469 INVITATION À SOUMISSIONNER 2009-ENV-26 : RÉFECTION DU TROTTOIR EN PAVÉ UNI DE LA RUE VICTORIA, TRONÇON 277 VICTORIA À LA RUE BERGEVIN**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2009-ENV-26 relative à la réfection du trottoir en pavé uni de la rue Victoria, tronçon 277, rue Victoria à la rue Bergevin, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Denis Brisson inc.	27 219,80 \$
Entreprise Lac St-François inc.	30 447,46 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Denis Brisson inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine le contrat octroyé à l'entreprise Denis Brisson inc. pour la réfection du trottoir en pavé uni de la rue Victoria, tronçon 277, rue Victoria à la rue Bergevin, pour un montant de 27 219,80 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2009-ENV-26.

ADOPTÉ



**2009-09-470 INVITATION À SOUMISSIONNER 2009-ING-27 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LE RENOUELEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2009-ING-27 relative à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le renouvellement des infrastructures municipales, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

LVM-Technisol	58 226,56 \$
---------------	--------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme de laboratoire LVM-Technisol ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, appuyé par M. le conseiller Denis Laître, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire LVM-Technisol pour le renouvellement des infrastructures municipales, pour un montant de 58 226,56 \$, taxes comprises, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2009-ING-27.

ADOPTÉ

**2009-09-471 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 186 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 186 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 186 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉ

**A-2009-09-017 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 181 AFIN D'EMPRUNTER UNE SOMME ADDITIONNELLE DE 140 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 181 afin d'emprunter une somme additionnelle de 140 000 \$ pour la réalisation des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage dans diverses rues.



QUE le conseil municipal autorise le maire de la Ville de Montréal à signer cette entente à titre de représentant de l'ensemble des villes du Forum des municipalités riveraines au Saint-Laurent.

ADOPTÉ

## PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'explication sur le point 6.2 relatif à l'embauche d'un chef aux opérations à l'effet de connaître s'il existe une politique d'embauche à la Ville et si elle est respectée.
- Demande d'explication sur le point 6.1 relatif au renouvellement de contrats du directeur du Service de l'ingénierie à l'effet de savoir si ce nouveau contrat implique une augmentation salariale pour cet employé.
- Demande d'explication sur le point 10.2 relatif à l'appel d'offres pour le renforcement du réseau d'aqueduc de Grande-Île à l'effet de connaître si le coût de ces travaux s'ajoute à ceux déjà décrétés au montant de 9 millions et demi de dollars décrété par le conseil.

## COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

## 2009-09-473 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 29, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 15 septembre 2009.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier